

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des séances le mardi 7 avril 2009 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Hugues Dionne, Michaël Ouellet, Nathalie Bélanger, Pierre Laplante, Anne A. Racine et Nathalie Pelletier. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2009

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration
5. Transferts budgétaires
6. Dépôt de l'état des activités financières
7. Refinancement 1 332 000 \$
8. Autorisation pour emprunt temporaire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Projet de parc éolien
10. Naissance
11. Embauche de Monsieur Gilles Langlois
12. Embauche de Monsieur Jean-Samuel Lepage
13. Embauche de Monsieur Serge Côté
14. Proclamation de la semaine de la santé mentale

URBANISME

15. Demande de lotir et d'aliéner à la CPTAQ

TRAVAUX PUBLICS

16. Offre de services de la firme Roche pour travaux étangs aérés (secteur Luceville)

LOISIRS

17. Demande au CLD de La Mitis (pacte rural) pour éclairage du Parc Pauline St-Laurent
18. Demande au CLD de La Mitis (pacte rural) pour modification du terrain de balle en terrain de soccer
19. Demande d'assistance financière de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce
20. Célébration de la Fête nationale
21. Demande de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce pour l'utilisation d'un local
22. Voie cyclable sur la Route 298 entre le secteur Luceville et la route du Fleuve (route verte)

DIVERS

23. Correspondance

- 24. Affaires nouvelles
- 24.1 Démission d'un pompier
- 24.2 Participation à un tournoi de golf
- 24.3 Participation à un souper du Club Richelieu
- 24.4 Dépôt du rapport financier
- 24.5 Balayage des rues
- 25. Période de questions
- 26. Ajournement de la séance

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2009-04-74

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2009

2009-04-75

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 mars 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration

2009-04-76

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les comptes présentés; chèques numéros 3149 à 3157, 3159 à 3161 et 3163 à 3270, au montant de 414 075,49 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus et la cotisation REER au montant de 51 096,41 \$ sont acceptées.

Les chèques numéros 2455 et 3103 sont annulés à cause d'erreurs dans l'inscription du destinataire et ont été remplacés par les chèques numéros 3186 et 3187.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

5. Transferts budgétaires

2009-04-77

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds d'administration portant les numéros 2009-9 à 2009-21 inclusivement soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2009-9	88.00	02 19001 970	02 19001 494
2009-10	382.00	02 22000 522	02 22000 421
2009-11	85.00	02 22000 525	02 22000 640
2009-12	382.00	02 32000 522	02 32000 421
2009-13	382.00	02 32000 522	02 33000 421
2009-14	1.00	02 19000 951	02 37000 951
2009-15	11.00	02 41100 526	02 41100 421
2009-16	377.00	02 33000 965	02 41100 965
2009-17	258.00	02 41500 521	02 41501 521
2009-18	131.00	02 41500 521	02 41501 640
2009-19	136.00	02 70110 631	02 70110 421
2009-20	287.00	02 32000 965	02 70110 965
2009-21	60.00	02 33000 965	02 70110 965
TOTAL	2580.00		

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

6. Dépôt de l'état des activités financières

2009-04-78

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités financières daté du 26 mars 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

7. Refinancement 1 332 000 \$

2009-04-79

Il est proposé par Michaël Ouellet et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Luce-Luceville pour son emprunt de 1 332 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 389-97 et 392-98, au prix de 100,0.

110 900 \$	4,07 %	15 avril 2010
115 500 \$	4,07 %	15 avril 2011
119 900 \$	4,07 %	15 avril 2012
124 900 \$	4,07 %	15 avril 2013
860 800 \$	4,07 %	15 avril 2014

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

2009-04-80

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Luce souhaite emprunter par billet un montant total de 1 332 000 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
389-97	793 900
389-97	240 500
392-98	297 600

Attendu que la Municipalité de Sainte-Luce désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Luce aura, le 13 avril 2009, un montant de 1 332 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 881 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 389-97 et 392-98;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billet sont émis;

Il est proposé par Michaël Ouellet et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 332 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 389-97 et 392-98 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 15 avril 2009;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010.	110 900 \$
2011.	115 500 \$
2012.	119 900 \$
2013.	124 900 \$
2014.	129 800 \$
2014.	731 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Luce émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 389-97 et 392-98, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité de Sainte-Luce emprunte 1 332 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements numéros 389-97 et 392-98.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

8. Autorisation pour emprunt temporaire

2009-04-81

Il est proposé par monsieur Michael Ouellet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2009 jusqu'à concurrence de 1 500 000 \$. La mairesse et le directeur général sont autorisés par la présente à signer les documents afférents à cet emprunt.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Projet de parc éolien

La mairesse madame France St-Laurent lit le texte suivant dans le dossier de parc éolien.

**Projet de parc éolien de la compagnie Kruger
Énergie
Position du conseil municipal de Sainte-Luce**

Mesdames,
Messieurs,

Avec le battage médiatique qui entoure le projet de parc éolien de la compagnie Kruger Énergie à Sainte-Luce et Sainte-Flavie, il nous apparaît important à ce moment de bien établir la position de votre conseil sur celui-ci.

Bien que depuis le début du projet nous tenons le même discours, à savoir que le projet fera l'objet de consultations auprès de la population et qu'il y aura référendum sur la question, plusieurs intervenants au dossier nous prêtent d'autres intentions. Nous croyons que le moment est opportun pour faire le point sur ce dossier de grande importance.

Le référendum du 3 mai prochain ne porte pas sur la réalisation du projet, mais bien sur l'adoption d'un règlement qui interdit l'implantation d'éoliennes entre le fleuve et la ligne de transport électrique d'Hydro-Québec et que ce règlement a été adopté à titre préventif.

Voyons l'historique du dossier

- Printemps 2007 :
Première rencontre avec la compagnie Kruger Énergie.
- 6 août 2007 :
Dans sa résolution no. 2007-08-237, le conseil municipal appui le projet de Kruger, sous condition que dans l'éventualité où les consultations publiques auprès de la population de Sainte-Luce obtenues par voie de référendum, et ce aux frais de Kruger, s'avèrent négatives, Kruger cessera le développement du projet.
- 21 août 2007 :
Entente intervenue entre Kruger et la Municipalité, où Kruger dit « Notre projet avancera seulement si nous nous assurons que la majorité de la population locale est satisfaite. »
- 5 mai 2008 :
Annonce par Hydro-Québec que le projet de Kruger Énergie Sainte-Luce/Sainte-Flavie est retenu.
- 29 mai 2009 :
Rencontre entre les représentants de Kruger et le conseil de la municipalité, suite à l'annonce d'Hydro-Québec.
- 21 août 2008 :
Rencontre entre les représentants de Kruger, de Sainte-Luce, Sainte-Flavie et de la MRC de La Mitis, en vue de la formation de la Table de concertation.
- 8 septembre 2008 :
Lettre de Mme. France St-Laurent à M. Jacques Gauthier de Kruger que Sainte-Luce ne participera pas à la Table de concertation proposée, parce qu'il apparaît qu'elle fait la promotion du parc éolien. Le conseil de Sainte-Luce veut analyser objectivement le dossier. Sainte-Luce invite Kruger à les rencontrer lorsqu'elle aura des études et des propositions concrètes d'implantation d'éoliennes.
- 22 octobre 2008 :
Rencontre entre la municipalité de Sainte-Luce et la Commission d'aménagement de la MRC de La Mitis, pour que la Municipalité explique sa demande de modification du règlement de contrôle intérimaire, pour qu'à Sainte-Luce il n'y ait pas d'éoliennes entre la ligne naturelle des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent et la ligne de transport d'énergie 230 KV d'Hydro-Québec.
- 28 octobre 2008 :
Soirée publique d'information. M. Jacques Gauthier de Kruger mentionne qu'il ne se sent pas lié par un référendum et qu'il se réfère au Bureau d'audiences publiques en environnement.
- 20 novembre 2008 :
Adoption du règlement R-2008-102 de la municipalité de Sainte-Luce, prohibant (interdisant) l'implantation d'éoliennes entre le fleuve et la ligne de transport électrique. **Il est clairement établi que c'est par mesure de précaution que ce règlement est adopté et qu'il pourra toujours être révisé à la lumière des différentes études qui seront soumises.**

- 26 novembre 2008 :
Adoption par la MRC de La Mitis de son règlement RÈG 239-009, en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé, où on retrouve exactement la même norme que celle mise de l'avant par la municipalité de Sainte-Luce à savoir qu'on interdit l'implantation d'éoliennes entre le fleuve et la ligne de transport électrique d'Hydro-Québec.
- 2 février 2009 :
La ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau avise la MRC de La Mitis que son projet de règlement (RÈG 239-009) respecte les orientations gouvernementales.
- 8 février 2009 :
Tenue d'un registre sur le règlement de Sainte-Luce qui interdit l'implantation d'éoliennes sur une partie du territoire. 327 personnes demandent la tenue d'un scrutin sur ledit règlement.
- 2 mars 2009 :
Adoption de la résolution annonçant qu'un référendum sera tenu le dimanche 3 mai 2009 sur le règlement interdisant l'implantation d'éoliennes.
- 3 mars 2009 :
Lettre de la Municipalité à M. Jacques Gauthier de Kruger, pour l'inviter à nous présenter des études et des analyses aux fins de discussion.
- 16 mars 2009 :
Annonce par Kruger qu'elle met fin au développement du projet.

Voilà les principales étapes qu'a connues le projet jusqu'à présent.

Comme nous vous l'avons mentionné, nous avons adopté ce règlement afin de protéger le territoire de Sainte-Luce jusqu'à ce que nous ayons toute l'information pertinente sur la réalisation du projet de parc éolien. Nous nous sommes engagés à partager cette information avec vous et à tenir un référendum sur la possibilité de réaliser ce projet.

Il n'était pas question de laisser un vide réglementaire qui aurait pu nous mettre face à des demandes de permis qui ne pourraient être refusés. Comme vous le savez, nous avons été confrontés à une telle situation dans le passé. Il faut apprendre de nos erreurs et ne pas les reproduire.

Si la compagnie Kruger Énergie ne veut pas suivre les règles que nous nous étions données, si elle ne veut pas produire les études nécessaires à la bonne compréhension du projet, si le fait que la municipalité fasse preuve de prudence en adoptant un règlement qui pourrait être révisé dans le futur met un frein au projet, nous n'y pouvons rien.

Toutefois, quand le projet aura été documenté, si les citoyens et citoyennes de Sainte-Luce nous disent qu'il est souhaitable d'avoir un parc éolien dans ce territoire nous modifierons le règlement.

Au sujet de la Table de concertation, il est vrai que nous avons eu des rencontres avec M. Fortin, maire de Sainte-Flavie et M. Ouellet, préfet de la MRC de La Mitis. Nous leur avons proposé de démanteler la Table de concertation montée par Kruger et de former un comité inter

municipal qui s'adjoindrait les personnes ressources nécessaires. Notre proposition n'a pas été acceptée.

Quant M. Ouellet dit qu'il y a absence de collaboration de la municipalité, c'est faux, puisque depuis le début, nous mettons nos efforts à travailler en collaboration avec les acteurs concernés (municipalité de Sainte-Flavie, MRC de La Mitis et Kruger).

Il faut également dire que nous ne comprenons pas l'attitude de M. Ouellet. Le 8 décembre dernier, le préfet s'est adressé, par un publipostage, à toute la population de Sainte-Luce pour demander au conseil de reporter l'adoption de son règlement alors que la MRC a adopté le même règlement, c'est à n'y rien comprendre.

En conclusion, nous vous demandons de vous exprimer en faveur du maintien du règlement qui interdit l'implantation d'éoliennes sur une partie de notre territoire. **Dans le futur, s'il s'avère intéressant pour la population de Sainte-Luce que des éoliennes soient installées dans cette partie du territoire, il sera toujours temps d'amender le règlement.**

France St-Laurent, mairesse
Pour le conseil de Sainte-Luce
7 avril 2009

10. Naissance

2009-04-82

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de verser une somme de 75 \$ dans le compte de chacun des nouveau-nés, et ce, selon le règlement des naissances. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-190-01-970. Ce mois-ci, les enfants sont Élie Chartrand et Benjamin Michaud.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

11. Embauche de monsieur Gilles Langlois

2009-04-83

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Gilles Langlois comme directeur des travaux publics et de la sécurité incendie, rétroactivement au 30 mars 2009, aux conditions édictées dans un contrat à intervenir entre les parties. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

12. Embauche de monsieur Jean-Samuel Lepage

2009-04-84

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Samuel Lepage à titre de journalier et concierge niveau 1, rétroactivement au 23 juin 2008.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

13. Embauche de monsieur Serge Côté

2009-04-85

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Serge Côté, sur une base temporaire, pour le remplacement d'un employé en congé de maladie, comme journalier et concierge niveau 1, rétroactivement au 9 mars 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

14. Proclamation de la semaine de la santé mentale

2009-04-86

Attendu que la Semaine de la santé mentale se déroulera du 4 au 10 mai partout au Canada et qu'au Québec, la campagne portera l'appellation : « Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde »;

Attendu que l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., parraine les activités de la Semaine de la santé mentale pour le territoire du Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;

Attendu que le slogan « On gagne à se reconnaître ! » invite la population Bas-Laurentienne et Gaspésienne à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'estime de soi et plus précisément à l'identité et la reconnaissance de son potentiel.

Par conséquent, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de proclamer par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2009, Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Sainte-Luce, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à mettre fin aux préjugés face à la santé mentale et à valoriser l'estime de soi.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

URBANISME

15. Demande de lotir et d'aliéner à la CPTAQ

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

TRAVAUX PUBLICS

16. Offre de services de la firme Roche pour travaux étangs aérés (secteur Luceville)

2009-04-87

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'accepter la proposition de la firme Roche, datée du 2 mars 2009, concernant les étangs aérés (secteur Luceville).

Les honoraires prévus pour ce travail sont de 6 000 \$. De plus, une correction est apportée à l'offre de service approuvée par la résolution numéro 2008-07-204 où les honoraires devaient être de 12 500 \$ au lieu de 10 000 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

17. Demande au CLD de La Mitis (pacte rural) pour éclairage du parc Pauline St-Laurent

2009-04-88

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du pacte rural, pour réaliser l'éclairage du parc Pauline St-Laurent. Le directeur général est autorisé à présenter cette demande pour et au nom de la Municipalité.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

18. Demande au CLD de La Mitis (pacte rural) pour modification terrain de balle en terrain de soccer

2009-04-89

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu de présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du pacte rural, pour modifier le terrain de balle en terrain de soccer. Le directeur général est autorisé à présenter cette demande pour et au nom de la Municipalité.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

19. Demande d'assistance financière de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce

2009-04-90

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'octroyer une somme de 2 500 \$ à la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce pour les aider au maintien de leurs activités ainsi et d'approuver leur plan d'action pour l'année 2009, ainsi que leurs états financier pour l'année 2008.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

20. Célébration de la Fête nationale

2009-04-91

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'autoriser la Corporation des loisirs de Sainte-Luce à utiliser le terrain du Pavillon des loisirs situé au 110, rue Saint-Pierre Est, pour les feux de la St-Jean, le 23 juin 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

21. Demande de la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce pour l'utilisation d'un local

2009-04-92

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'autoriser la Corporation de développement touristique de Sainte-Luce à utiliser le local (bureau) du Centre Gabriel-Nadeau pour remiser ses documents et archives. La Corporation est également autorisée à y tenir ses réunions. Pour ce faire, elle doit réserver le local au préalable auprès du coordonnateur en loisirs. Il est entendu que le local ne sera pas utilisé comme entrepôt, car il peut être utilisé par d'autres organismes.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

22. Voie cyclable sur la Route 298 entre le secteur Luceville et la route du Fleuve (route verte)

2009-04-93

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec d'établir une piste cyclable sur la Route 298 entre le secteur Luceville et l'intersection de la Route 132. La Municipalité s'engage à aménager une piste cyclable le long de la côte de l'Anse pour relier la route du Fleuve.

La Municipalité souhaite réaliser ce projet à l'été 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

DIVERS

23. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

24. Affaires nouvelles

24.1 Démission d'un pompier

2009-04-94

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Serge Castonguay comme pompier à temps partiel.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

24.2 Participation à un tournoi de golf

2009-04-95

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'autoriser la participation de deux membres du conseil au tournoi de golf de la Fondation du CSSS de La Mitis le samedi 6 juin 2009 au coût de 200 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

24.3 Participation au souper du Club Richelieu

2009-04-96

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'acheter deux billets au coût de 60,00 \$ pour le souper de crabe du Club Richelieu le Havre, le 18 avril 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

24.4 Dépôt du rapport financier 2008

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reporté à l'ajournement du 21 avril 2009.

24.5 Balayage des rues

2009-04-97

Il est proposé par monsieur Hugues Dionne et unanimement résolu d'accepter la proposition de la compagnie Les Aménagements Lamontagne Inc. pour le balayage des rues de Sainte-Luce pour une durée de 45 heures ± à 119,00 \$ l'heure.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

25. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'audience étaient sur les sujets suivants :

- Référendum sur règlement prohibant les éoliennes
- Revenus qu'apporteraient Kruger – vs – foresterie
- Projet communautaire éolien
- Est-ce que les tours à vent vont être démantelées
- Transport Canada – vs – approche de l'aéroport
- Programme Prico
- Projet de la Grande maison
- Réparation du mur de la promenade
- Embâcle sur les cours d'eau municipaux
- Affichage Sainte-Luce / Luceville

26. Ajournement de la séance

2009-04-98

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la séance du conseil soit ajournée au mardi 21 avril 2009 à 20 h.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier